

Recommandations pour un avancement de grade PR

Il est conseillé d'utiliser le fichier "trame dossier Promotion" pour rédiger votre candidature.

Un dossier clair et précis facilite la compréhension du déroulement de carrière et contribue à sa mise en valeur pour une promotion.

Il convient donc de donner/détailler aussi clairement que possible :

- les dates pour les événements,
- les valeurs pour les effectifs,
- les références exactes pour les publications (pour les revues, préciser si JCR et donner le quartile),
- les dates et durées des thèses et les pourcentages d'encadrement (préciser les co-encadrants),
- les rôles et montants pour les contrats (distinguer les réponses à appels à projets comme ANR, et contrats de gré à gré avec industriels par exemple),
- les fonctions exactes et les durées pour les responsabilités, ...

De manière générale la section considère l'ensemble de la carrière, mais elle prend en compte essentiellement les activités et résultats obtenus depuis la dernière promotion du candidat (depuis l'obtention de l'HDR pour les candidats à la PU1).

Situations particulières : la Section 61 prend en compte des éléments de contexte (mobilité thématique ou géographique, situation locale, congés de maternité, congés de maladie, situations de handicap...) pour autant que ceux-ci soient clairement attestés ou décrits dans le dossier.

Critères de promotion en 61^{ème} section

Promotion à la 1^{ère} classe des professeurs

La section attribue les promotions à la première classe des Professeurs en évaluant les dossiers suivant les critères suivants :

- Qualité des activités scientifiques et de leurs résultats : positionnement des activités, autonomie dans leur conduite, qualité et nombre de publications, autre reconnaissance de la valeur des résultats...
- Qualité de l'encadrement doctoral : nombre de doctorants encadrés à 100% ou co-encadrement à taux significatif en collaboration avec de jeunes maîtres de conférences, devenir des doctorants, co-publication avec eux.
- Qualité des activités pédagogiques : prise en charge de modules complets, innovation, capacité à mettre en place de nouveaux enseignements, de nouvelles filières ou de nouvelles méthodes pédagogiques, documents rédigés ou outils construits. Les communications et publications à caractère pédagogique sont particulièrement appréciées.
- Niveau et durée des responsabilités exercées en recherche et/ou en formation, et/ou au niveau institutionnel (responsabilités administratives).
- Niveau d'implication dans l'animation de la communauté scientifique, efficacité des actions, niveau du rayonnement au plan national et international.
- Niveau d'implication et valeur des résultats des activités de transfert - valorisation (contrats, brevets, ...).

Promotion à la classe exceptionnelle des professeurs (mêmes critères pour les deux échelons)

La section attribue les promotions à la classe exceptionnelle des Professeurs en évaluant les dossiers suivant des critères identiques à ceux utilisés pour la promotion à la 1^{ère} classe (voir ci-dessus), mais en cherchant une **qualité exceptionnelle** des activités scientifiques et de leurs résultats et/ou un **niveau exceptionnel** d'implication dans l'animation de la communauté scientifique et/ou un **niveau exceptionnel** de rayonnement.